



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
 étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
 après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
 Présents.....32
 Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEAU, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur le Maire

Délibération numéro :
2015/217
Enumérations des
décisions du Maire

ETAIENT EXCUSES : Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Frédéric FABRE pouvoir à Nadine TUFFERY, Pascale BARAILLE pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle Projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 2 décembre 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 20 novembre 2015
 Le Maire



DECISIONS DU MAIRE :

Les décisions du Maire sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la Ville dans la rubrique Délibérations.

Numéro	Services	OBJET :
	Service Culture :	Inauguration de la Place de la Capelle Samedi 19 Septembre 2015 : De signer : Les contrats de prestation de service ci-dessous :
159	Culture	Avec d'une part, La Confrérie des Dragonniers du Temps, représentée par son Président Monsieur Alain CORCI, 1630 route d'Uzès, 30340 Méjannes lès Alès, Pour une animation « prestation de rapaces ». Montant de la démonstration : 1 928,96 € TTC.
160	Culture	Et d'autre part, L'Association Sud – Av Band, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul

		<p>COURTEY, Route des Trois Relais, 12100 Saint-Germain, Pour un concert de musique jazz.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : 350 € TTC.</p>
		<p>Imputation budgétaire pour chacune des représentations (Dépense BP 2015) : Fonction 023, Nature 611, TS 100.</p>
161	Culture	<p>Journées Européennes du Patrimoine 19 et 20 Septembre 2015 : De signer : Le contrat de prestation de service ci-dessous : Avec, l'Association « Les amis du duo Louis Durey », représentée par son Président Monsieur Nicolas BRU, 15 bis avenue des Contes d'Armagnac, 12100 Creissels, Pour la présentation d'un concert de musique classique et contemporaine en l'Église Notre Dame de l'Espinasse, Dimanche 20 Septembre 2015.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : 800 € TTC.</p> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) : Fonction 024, Nature 6232, TS 149.</p>
	Culture Théâtre de la Maison du Pe	<p>Théâtre de la Maison du Peuple de Millau saison 2015/2016 : De signer les contrats de cession ci-dessous :</p>
162	Théâtre de la Maiso Peuple	<p>Avec d'une part, L'Association Printival, représentée par sa Présidente Madame Anne RIMBERT, 1 Place Gambetta, 34120 Pézenas, Pour la présentation d'un concert de Bobby Lapointe Repiqué, « comprend qui peut ! » Samedi 3 Octobre 2015.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : 4 220 € TTC.</p> <p style="text-align: right;">auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 104 €.</p>
163	Théâtre de la Maiso Peuple	<p>Et d'autre part, L'Association des Lendemain Qui Chantent, représentée par son Producteur Monsieur Damien MORISOT, avenue du Lieutenant Colonel Faro, 19000 Tulle, Pour la présentation de deux spectacles : « Sapritch dans la One main conf », « t'as vu c'que t'écoutes ?! » Mercredi 4 Novembre 2015 à 10 h et 20 h 45.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : 867,49 € TTC.</p> <p style="text-align: right;">auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 104 €.</p>
		<p>Imputation budgétaire pour chacune des représentations (Dépense budget annexe de la Maison du Peuple 2015) : Nature 611, TS 149.</p>

164	Foncier	<p>De renouveler : Après de l'État : Le bail de la caserne de gendarmerie, rue Pierre Bergié, 12100 Millau.</p> <p style="text-align: right;">Montant du loyer annuel : 336 728 €.</p> <p style="text-align: right;">Révisable dans la limite de l'indice du coût de la construction publié par L'INSEE. Imputation budgétaire (recette BP 2015) : Fonction 052, Nature 752, TS 130.</p>				
165	Achats/Marchés Publics	<p>D'attribuer : Suite à avis d'appel public à la concurrence en date du 13 Juillet 2015 et publication sur :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>Site internet de la ville de Millau BOAMP Site https : www.marches-publics.fr</p> </div> <p>Le Marché et ses avenants du lot 4 « Reprographie » du marché A 15-02 « Travaux impression Ville de Millau », Accordé à la :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>SARL REPRO SERVICES 20 rue Droite 12100 Millau Lot n° 4 : Reprographie</p> </div> <p>Montant du marché :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 20%;">Montant € (TTC)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot n° 4 : Reprographie</td> <td style="text-align: right;">18 000,00</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) : Budget de la Ville, Nature 6236.</p> <p style="text-align: center;">La durée est d'un an renouvelable 1 fois, et prend effet à sa notification.</p>		Montant € (TTC)	Lot n° 4 : Reprographie	18 000,00
	Montant € (TTC)					
Lot n° 4 : Reprographie	18 000,00					

Le conseil municipal prend acte

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
 Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le - 3 DEC. 2015

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



[Handwritten signature of Christophe SAINT-PIERRE]